

**Pétition
contre l'installation d'un parc éolien
sur la commune de Saint-Priest d'Andelot.**

Un dossier de concertation, récemment rendu public par la société SOLVÉO, a informé les Saint-Priestois qu'un projet est actuellement à l'étude pour l'implantation d'un parc éolien de quatre unités sur le territoire de leur commune, contiguë à Vensat.

Ce parc sera située sur le couloir principal des migrations d'oiseaux, notamment celui des espèces protégées comme les grues cendrées et les chauves-souris, ce que le dossier se garde bien de préciser.

Nous sommes particulièrement étonnés de voir resurgir un tel projet, compte tenu des problèmes sismiques identifiés dans la zone, alors qu'une étude précédente avait déjà démontré qu'un tel parc ne serait pas rentable vu la faiblesse des vents, leur irrégularité et leurs directions trop changeantes. Cette même étude soulignait que les éoliennes seraient en tout état de cause trop proches des maisons.

Le nouveau parc éolien SOLVÉO sera implanté à 500 mètres des habitations, ce qui ne manquera pas de porter gravement atteinte à la qualité de vie des habitants par les nuisances sonores des basses fréquences, les perturbations électromagnétiques et les illuminations nocturnes pour la sécurité aérienne.

Par ailleurs, qui peut imaginer le site de l'église romane de la Chapelle, monument historique classé du 12ème siècle, irrémédiablement sacrifié par le voisinage rapproché de quatre éoliennes hautes de 240 mètres, édifiées sans aucun respect de notre patrimoine historique et au mépris total des traditions touristiques locales ?

Nous sommes attachés à la préservation de notre paysage campagnard, que nous n'entendons pas voir défigurer par de telles constructions, pour le seul profit de quelques uns, tandis que les biens immobiliers des autres seront dévalorisés et deviendront même pour certains pratiquement invendables, ou cautionnables.

De ce qui précède, les habitants soussignés invitent M. le Maire et le Conseil Municipal à bien vouloir prendre acte de leur opposition ferme et absolue à l'implantation d'un tel parc.